

AR Prefecture

006-210600599-20221220-DEL2022_138-DE
Reçu le 21/12/2022

EZE



VILLE D'EZE

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

**ARRONDISSEMENT
DE NICE**

**Délibération
n°2022_138**

20 décembre 2022

MAIRIE D'EZE

OBJET :
Délégation d'un
délégué du conseil
municipal pour signer
une décision
concernant le maire à
titre personnel

RAPPORTEUR :
Monsieur Sylvestre
ANSELM

Nombre de conseillers en
exercice 19

Nombre de présents 14

Nombre de votants 16

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le quinze décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Sylvestre ANSELM, 1^{er} Adjoint au maire.

Présents : M. Sylvestre ANSELM – Mme Céline ZAMBON – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – M. Christian FIGHIERA – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – Mme Patricia PONTIS – M. Alain FABRI – Mme Claudine TURRINI – M. Ghassan ANDRAOS - M. Jean-Barthélémy VAUTEL – Mme Patricia ALLOUCH - Mme Valérie BUSILLET

A donné procuration :

M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA
M. Claude TKACZYK pour M. Sylvestre ANSELM

Absents excusés :

M. Stéphane CHERKI
M. Christophe VESTRI
Mme Annick FILLON

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2131-11,

Vu la déclaration de cession d'un fonds de commerce soumis au droit de préemption du 15 décembre 2022, reçu en mairie le 15 décembre 2022, propriété de la société dénommée FLOREO SERVICES, société par action simplifiée, dont le siège est situé à VILLEFRANCHE SUR MER (06230) 600 chemin du Mont Leuze, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 478 291 081, représentée par Monsieur Stéphane CHERKI, enregistrée en mairie sous le numéro 006 059 22 00004,

Considérant l'objet de cette demande relative à la cession d'un fonds de commerce de restaurant sis et exploité à EZE (06360) Place de la Colette,

AR: Prefecture

Considérant, que le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande,

006-210600599-20221220-DEL2022_138-DE

Reçu le 21/12/2022

Considérant, qu'il convient que le conseil municipal désigne l'un de ses membres pour prendre la décision,

Le Président de séance demande aux membres du Conseil qui se porte volontaire.

Monsieur Sylvestre ANSELMi est seul candidat,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- Désigne Monsieur Sylvestre ANSELMi, 1^{er} Adjoint au maire, pour signer ce document d'urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Pour le maire et par délégation,

Sylvestre ANSELMi
1^{er} Adjoint